

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÛNE

vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 12 JUIN 2017
Le Préfet

Marie-Françoise LECAILLON

PPRI par débordement de la Saône sur sa partie amont

3 - PLANS DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Mars 2017

 **Cerema**

Direction territoriale Centre-Est

Rapport conçu sous
système de management
de la qualité certifié BCS

AVERTISSEMENT

La méthodologie d'établissement des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) impose de retenir, pour établir les documents graphiques, la cartographie de la plus forte crue historique connue, ou si celle-ci est moins importante que la crue d'occurrence centennale, de tenir compte de la cartographie de cette-dernière. Une crue d'occurrence centennale est une crue qui, en termes de probabilité, a une chance sur cent de survenir chaque année.

Sur le bassin amont de la Saône, les crues de décembre 1982 et de décembre 2001 sont encore dans les mémoires. Ces crues sont en revanche moins fortes qu'une crue d'occurrence centennale. De ce fait, la crue retenue pour établir le présent PPRi est la crue d'occurrence centennale, appelée également crue de référence. **C'est pour cette raison que les zones inondables cartographiées pour déterminer le zonage réglementaire du PPRi sont d'étendue légèrement plus importante que les champs d'inondation constatés par le passé.**

Enfin, lors de l'élaboration d'un PPRi, l'intérieur des bâtiments n'est pas examiné. Ainsi, un terrain inondable, donc situé en zone bleue ou en zone rouge du zonage réglementaire, ne signifie pas obligatoirement qu'un bâtiment situé sur ce terrain soit également inondable (exemple maison sans sous-sol avec premier plancher situé au-dessus de la cote des plus hautes eaux).

Le zonage réglementaire est obtenu grâce au croisement des zones urbanisées et des aléas. La grille de croisement est rappelée ci-dessous :

Occupation des sols et enjeux	Zones non urbanisées (*)	Zones moyennement urbanisées, zones industrielles et commerciales, équipements divers et bâtiments isolés	Zones urbanisées denses
Aléas			
Faible	Rouge	Bleu	Bleu
Moyen	Rouge	Bleu	Bleu
Fort	Rouge	Rouge	Bleu
Très fort	Rouge	Rouge	Rouge

(*) y compris les zones de transition avec l'urbanisation telles que les jardins, les espaces verts avec petites constructions non habitées (hangars, bûchers, etc...).

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION SAONE AMONT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÛNE
Direction Départementale des
Territoires de Haute-Saône



Direction territoriale Centre-Est

Zonage réglementaire

Synoptique du découpage

0 1 2
Kilomètres



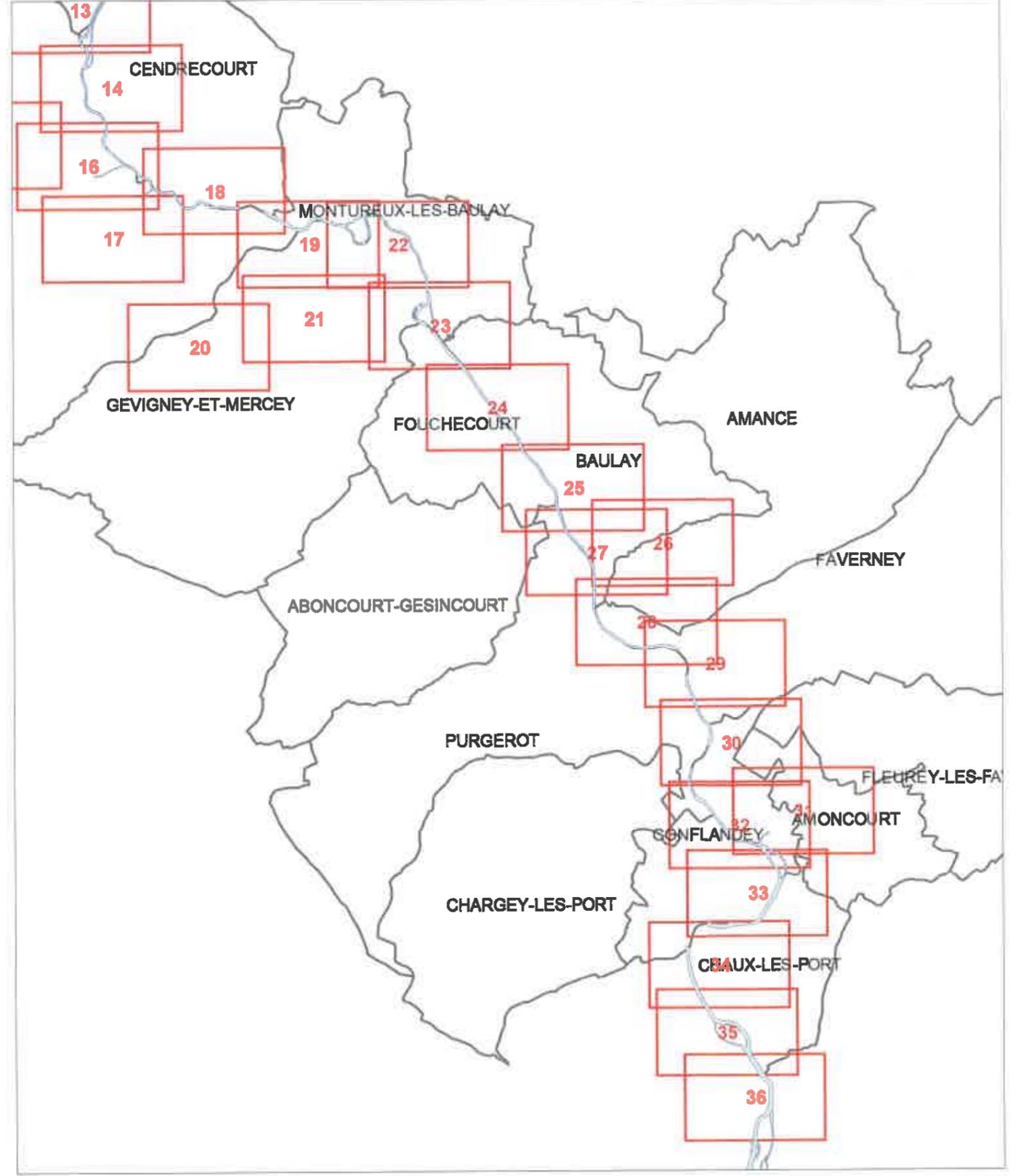
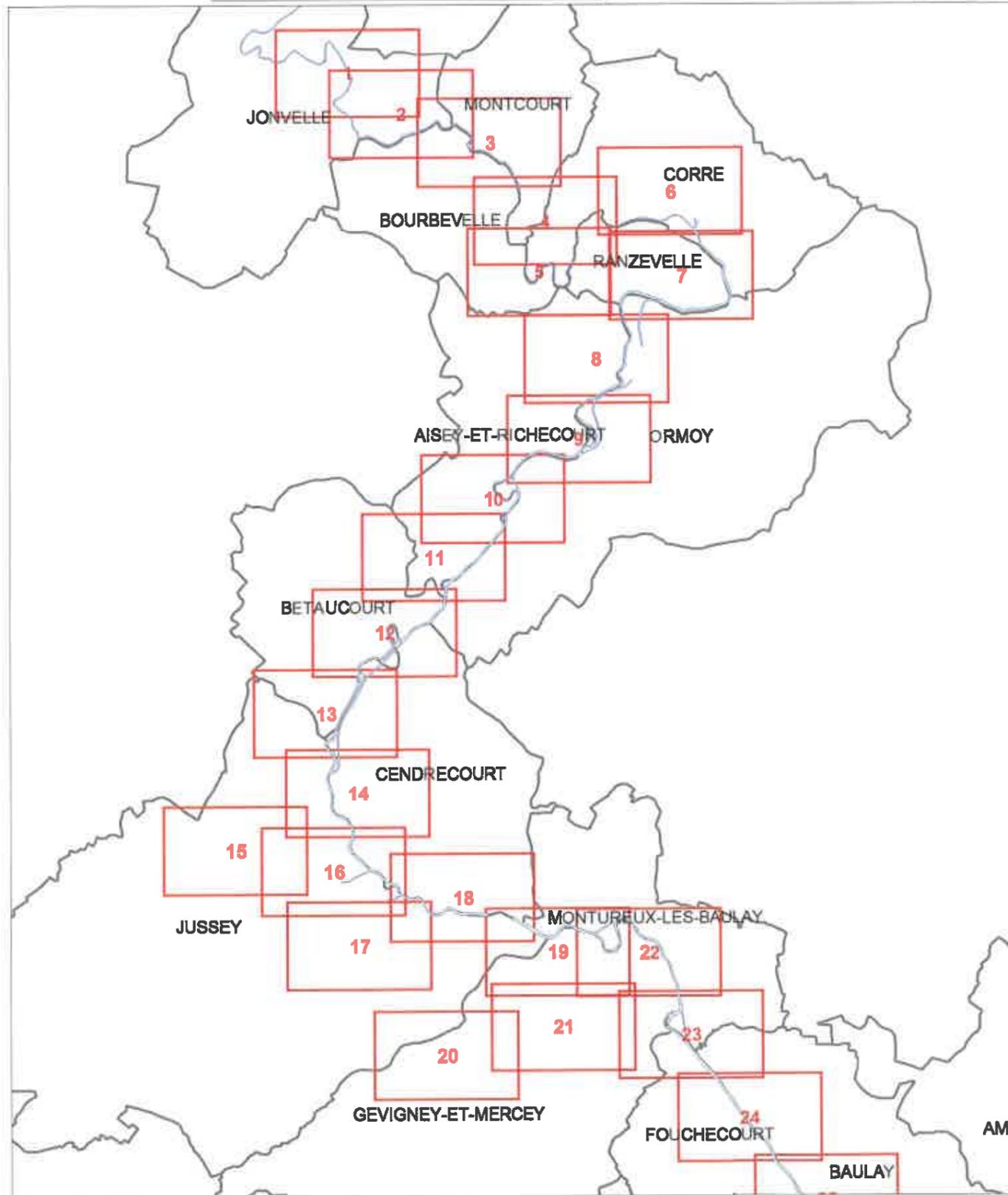
Version : Juin 2016

La Saône

Limites communales

Planche A3

vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 12 JUIN 2017
Le Préfet
Marie-Françoise LECAILLON



PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION SAONE AMONT

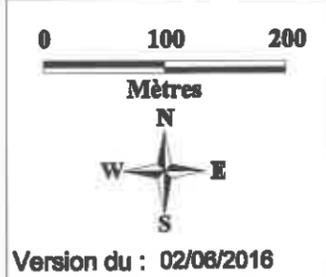
Crue de référence



Zonage réglementaire

N° planche 1
 Commune(s) concernée(s) :
 Jonvelle

Source : détermination des zones inondables d'occurrence centennale par croisement du modèle numérique de feu (calculs hydrauliques Beture-Cerac de 2003) et de la topographie élaborée par photogrammétrie ; IGN BD parcellaire ; IGN BD topo ; IGN BD ortho ; BD EPTB Saône-Doubs



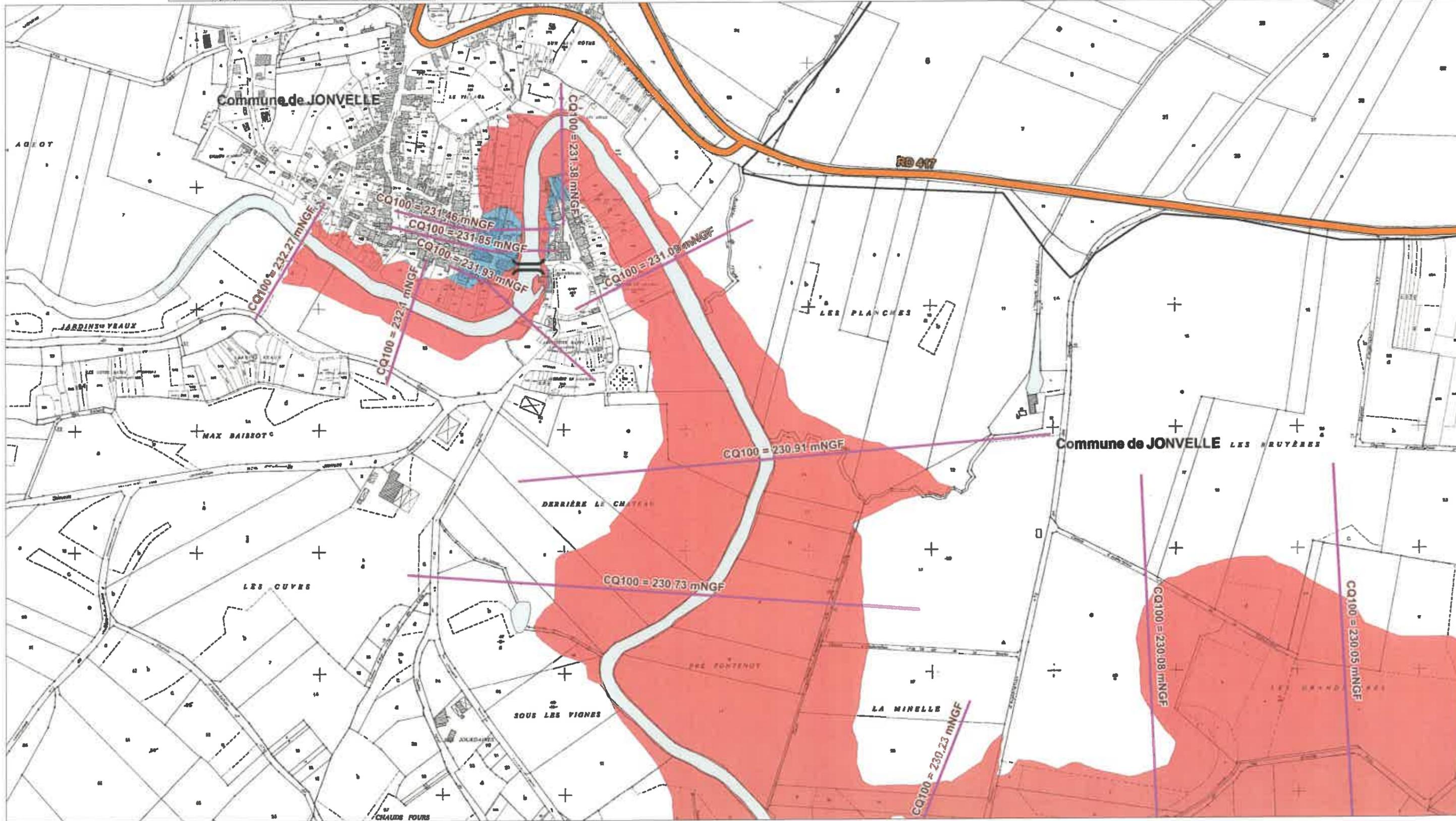
Zonage réglementaire

- Zone bleue
- Zone rouge
- Saône, cours d'eau secondaires et plans d'eau
- Profils et côte d'inondation de la crue centennale associée
- A titre indicatif, limite d'inondation du PSS

Vu pour être annexé à
 notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 12 JUIN 2017
 Le Préfet

Marie-Françoise LECAILLON
 Marie-Françoise LECAILLON

- Limites communales
- Principaux axes routiers
- Ponts



PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION SAONE AMONT

Crue de référence



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÛNE

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône



Service Prévention 1000-44

Zonage réglementaire

N° planche 2

Commune(s) concernée(s) :
Jonvelle, Bourbevelle, Montcourt

Source : détermination des zones inondables d'occurrence centennale par croisement du modèle numérique de l'eau (calculs hydrauliques Beture-Cerac de 2003) et de la topographie élaborée par photogrammétrie ; IGN BD parcellaire ; IGN BD topo ; IGN BD ortho ; BD EPTB Saône-Doubs

0 100 200

Mètres



Version du : 02/06/2016

Zonage réglementaire

Zone bleue

Zone rouge

Saône, cours d'eau secondaires et plans d'eau

Profils et côte d'inondation de la crue centennale associée

A titre indicatif, limite d'inondation du PSS

Limites communales

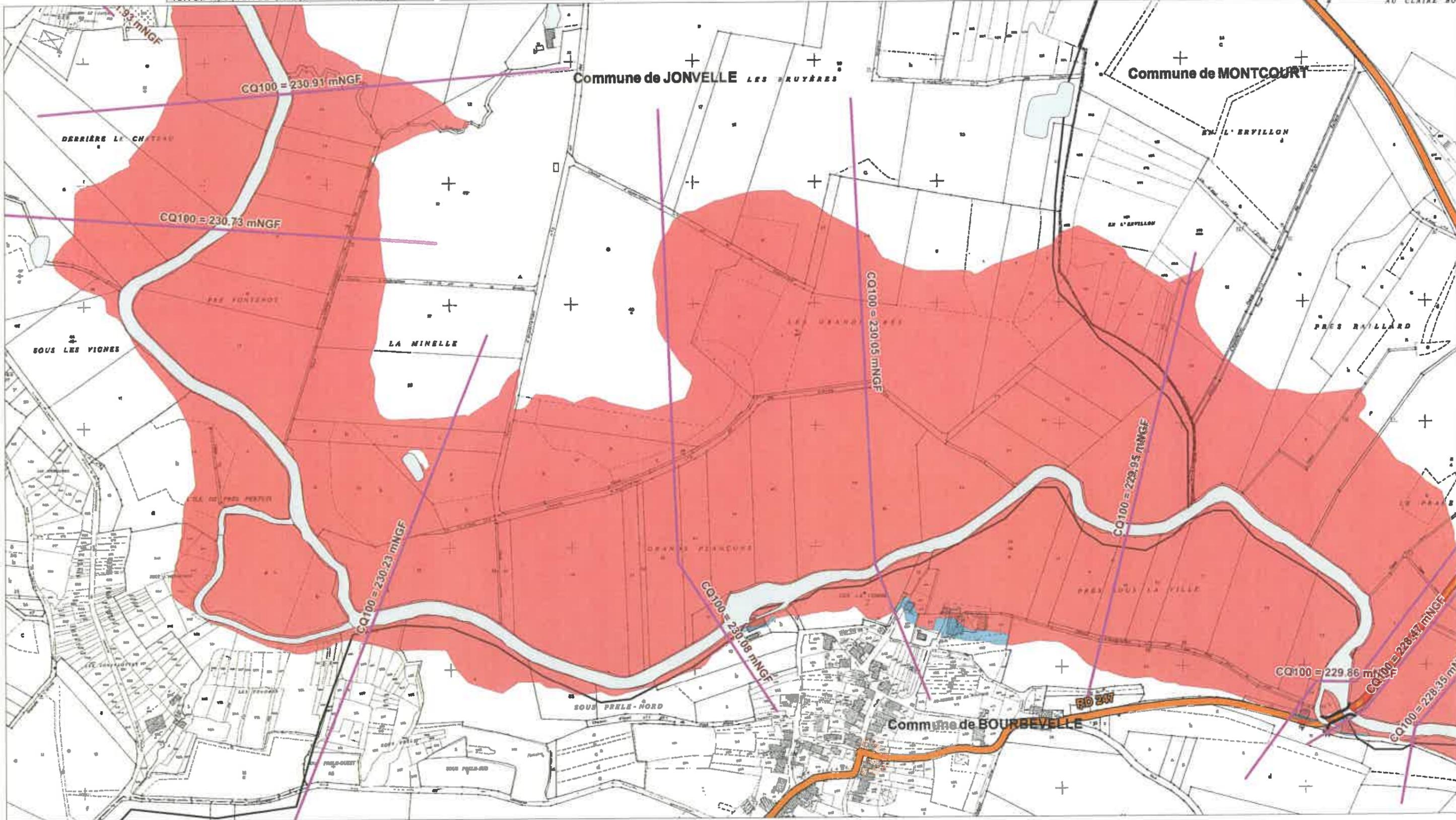
Principaux axes routiers

Ponts

être annexé à
notre arrêté de ce 2^e JUIN 2017
VESOUL, le

Le Préfet

Marie-Françoise LECAILLON



PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION SAONE AMONT

Crue de référence

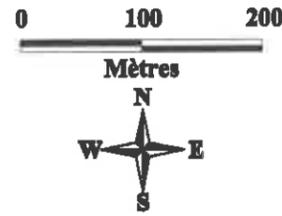


Zonage réglementaire

N°planche 4

Commune(s) concernée(s) : Bourbeville, Moncourt, Corre, Ranzeville

Source : détermination des zones inondables d'occurrence centennale par croisement du modèle numérique de feu (calculs hydrauliques Beture-Cerac de 2003) et de la topographie élaborée par photogrammétrie ; IGN BD parcellaire ; IGN BD topo ; IGN BD ortho ; BD EPTB Saône-Doubs



Version du : 02/06/2016

Zonage réglementaire

- Zone bleue
- Zone rouge

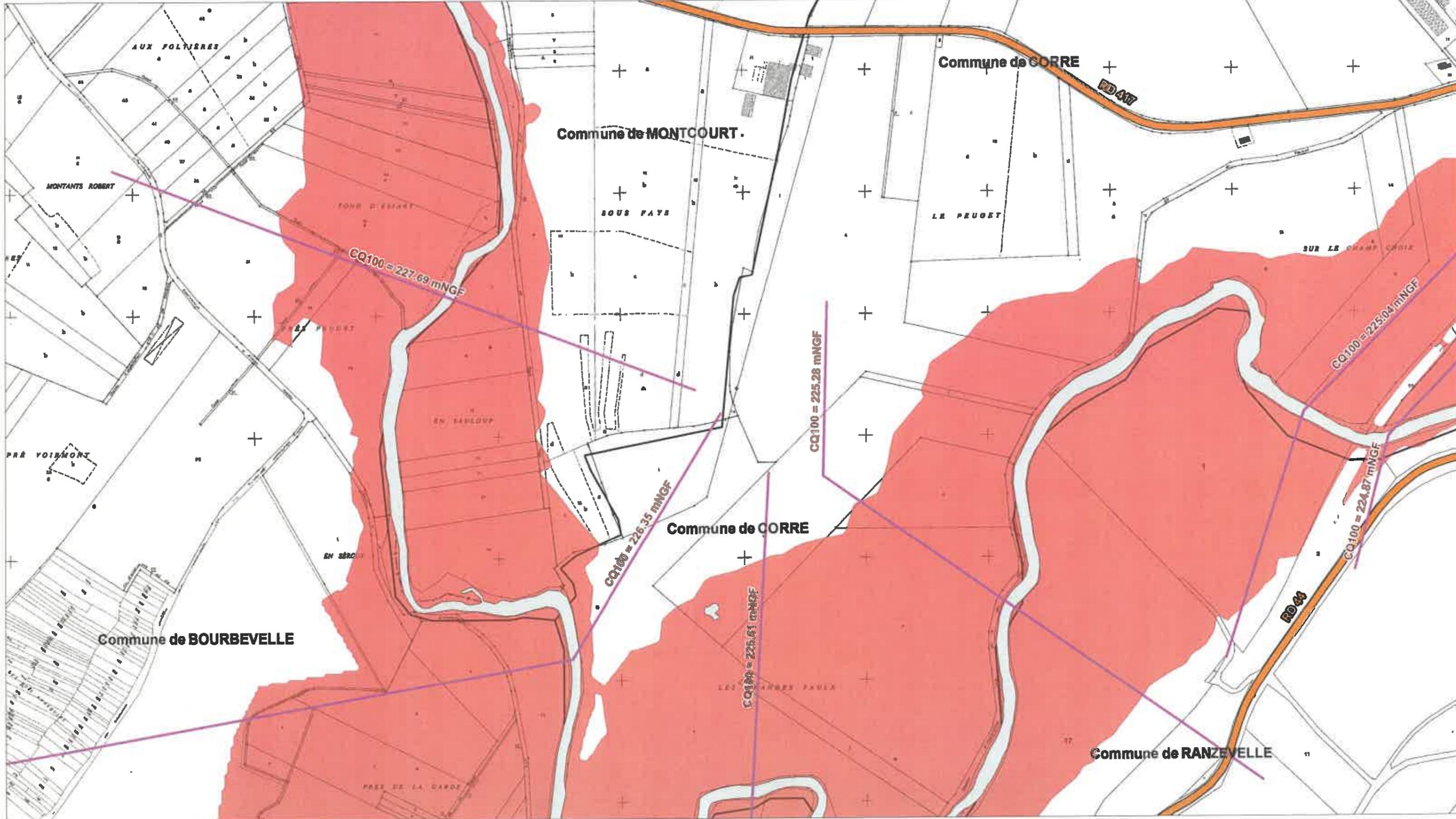
Saône, cours d'eau secondaires et plans d'eau

Profils et côte d'inondation de la crue centennale associée

A titre indicatif, limite d'inondation du PSS

en pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
YESOUL, le 12 JUN 2017
Le Préfet
Marie-Françoise LECAILLON

- Limites communales
- Principaux axes routiers
- Ponts



PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION SAONE AMONT

Crue de référence

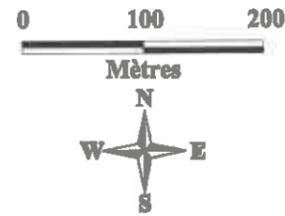


Zonage réglementaire

N°planche 5

Commune(s) concernée(s) :
 Bourbevelle, Moncourt, Corre
 Ranzevelle

Source : détermination des zones inondables d'occurrence centennale par croisement du modèle numérique de feu (calculs hydrauliques Beture-Cerac de 2003) et de la topographie élaborée par photogrammétrie ; IGN BD parcellaire ; IGN BD topo ; IGN BD ortho ; BD EPTB Saône-Doubs



Version du : 02/08/2018

Zonage réglementaire

- Zone bleue
- Zone rouge
- Saône, cours d'eau secondaires et plans d'eau
- Profile et côte d'inondation de la crue centennale associée
- A titre indicatif, limite d'inondation du PSS

annexe a
 notre arrêté de **2^e JUNE 2017**
VESOUL, le
 Le Préfet

Marie-Françoise LECAILLON

- Limites communales
- Principaux axes routiers
- Ponts

